

Section académique LIMOGES

N° 247 - novembre 2005

Mensuel
publication :
Janine VAUX

Prix : 0.15 E

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin -
87000 LIMOGES
Tél : 05-55-79-61-24

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 03 094 D 073 S

Site académique :
www.limoges.snes.edu

Courriel : s3lim@snes.edu

SE FAIRE ENTENDRE AVEC LE SNES,

Le samedi 19 novembre lors de la manifestation nationale à PARIS
pour la défense et le développement des services publics

Le jeudi 24 novembre lors de la grève dans le second degré sur le
budget, la loi Fillon, les remplacements, les salaires et les carrières

Le mardi 6 décembre lors des élections aux CAPA/CAPN

Le mardi 6 décembre, vous allez élire vos représentants en CAPA et CAPN.
C'est un choix important et une échéance décisive pour l'ensemble des personnels
d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Mardi 6 décembre Elections CAPA/CAPN

Il s'agit d'abord de choisir des délégués du personnel. Ceux que le SNES et les autres syndicats de la FSU présentent à vos suffrages, sont des collègues forts d'une expérience d'élus majoritaires et qui ne s'en laissent pas conter. Comme ils l'ont toujours fait, ils sauront par leur connaissance concrète du métier, leur compétence et leur indépendance vous représenter efficacement tout au long des actes de gestion attachés au déroulement de votre carrière.

Plus généralement, il s'agit aussi de déterminer pour les trois années à venir, la représentation de notre profession dans une série d'instances de concertation où la politique éducative mise en œuvre est, du moins pour partie, soumise au débat. Du poids des voix données aux listes SNES et FSU dépendra la possibilité de contester cette politique

Mais il faut voir plus loin car ce scrutin intervient dans un contexte de remise en cause du service public d'éducation, avec une cible privilégiée pour les mau-

(Suite page 2)

Page 1-2 : Edito

Page 2, 3 : Un contexte
de ruptures

Page 3-4 : Pour un métier quali-
fié, revalorisé, respecté

Page 4 : Modalités de vote

vais coups : le Second degré. La loi FILLON sur l'Ecole, l'accélération des retraits de moyens, l'effondrement des recrutements, la démolition des décrets de 50 avec le décret de Robien sur les remplacements ont une cohérence politique exposant nos métiers et les enseignements à de profondes et durables régressions.

Il est clair que les observateurs ne manqueront pas de tirer des enseignements sur les rapports de force résultant des élections professionnelles du 6 décembre. L'éparpillement des voix de la profession, ou son abstention, constitueraient des signes d'affaiblissement donnant les coudées franches aux initiateurs des mauvais coups. A l'inverse, se rassembler et renforcer les listes SNES et FSU reste le

moyen le plus sûr d'une interprétation de résistance et d'une volonté de répondre aux défis de l'Education dans notre pays.

Pour le SNES, le droit à l'éducation, à la formation professionnelle, à un enseignement de qualité en tout point du territoire et pour tous, l'exigence de sérénité dans les établissements pour les élèves comme pour les personnels, constituent les fondements de l'égalité, de la justice et de la laïcité auxquelles toute politique doit souscrire.

Le mardi 6 décembre, en votant pour la liste SNES, SNEP, SNESup (FSU), faisons nous entendre, donnons force et efficacité à nos élus.

Un contexte de ruptures

Si, depuis une vingtaine d'années, au plan européen, des logiques libérales inspirent les politiques économiques et sociales, elles n'ont jamais atteint l'intensité que connaît notre pays depuis trois ans. Toutes les analyses convergent aujourd'hui pour souligner le cap résolument libéral des gouvernements successifs Raffarin et Villepin.

Enfermés dans la priorité absolue aux réductions d'impôts et à celle des déficits publics, ils nous ont asséné une série de contre-réformes, cohérentes, qui n'épargnent aucune tranche de la vie : formation, travail, retraite.

L'Etat-providence établi au lendemain de la Libération est démolé par étapes, les garanties sociales qu'il apportait réduites, les services publics affaiblis, partiellement privatisés ou mis en concurrence avec de nouveaux opérateurs. Bien évidemment, l'obsession du « moins d'Etat » ne vaut ni pour les cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises, ni pour ceux destinés aux contribuables les plus aisés.

C'est incontestablement dans ce contexte de ruptures qu'il convient aujourd'hui de traiter les questions éducatives, de resituer les enjeux de la formation et ceux de l'évolution de nos métiers.



ECOLE MINIMALE

La loi de décentralisation (mars 2003) a activé le désengagement de l'Etat par le transfert de missions et de charges vers les collectivités territoriales. La loi Fillon va encore plus loin dans le recul des obligations de la Nation en matière de formation. Elle est d'abord une loi de révision à la baisse des ambitions du système éducatif. Elle est ensuite une loi de renoncement à la lutte contre les effets des inégalités sociales. Elle ne considère pas l'Ecole, le savoir, l'effort de formation, comme des contributions essentielles au développement social et humain : elle les réduit à un simple « coût » qui serait devenu insupportable pour la Nation. Elle renvoie donc nombre de dépenses et d'investissements aux individus, à la sphère privée.

BUDGETS DIMINUÉS

C'est encore au nom de la réduction des « coûts » que se décline la diminution de l'emploi public. Eclairants étaient les propos répandus dans les cercles très libéraux du ministre Renaud Ducreil sur la nécessité de réduire le nombre de fonctionnaires et de baisser la masse salariale de la

fonction publique. Il ajoutait d'ailleurs sans complexe que l'effort principal devait porter sur l'Education Nationale. Et c'est bien dans ce contexte qu'il faut replacer la loi Fillon et les budgets mis en oeuvre depuis 2003. Dans le second degré ils se sont soldés par la suppression de 20000 postes d'enseignants en quatre rentrées et par un déficit de 10000 recrutements (Capes, Agrégation) sur les deux dernières sessions.

Les remplacements « de Robien »

C'est NON!

PERSONNELS MIS AU PAS

C'est enfin dans son association avec les logiques de « rentabilisation » et de « mise au pas » des personnels qu'il convient de lire la loi Fillon. Les enjeux sont de taille pour nos métiers. Nous n'en sommes plus à la tentation du modèle de gestion du secteur privé : avec les annexes de la loi, nous y entrons. En conjonction avec la « Réforme de l'E-

tat » et la mise en application de la LOLF, se dessinent les contours d'un nouveau métier, d'un nouvel environnement dans les établissements où l'individualisation, la soumission aux hiérarchies locales, la concurrence se substitueront aux repères, aux garanties et aux solidarités dont nous bénéficions.

Le service public d'éducation dont les personnels, comme les élèves et les familles ont besoin, est aujourd'hui menacé de disparition au nom d'une politique globale que nous récusons. Encore plus qu'hier nous devons être à la recherche de stratégies alternatives préfigurant une autre organisation sociale qui privilégierait emploi, solidarités, développement durable et renouvellement des pratiques démocratiques. Nos propositions pour le second degré et pour notre métier ont cette ambition.

Pour un métier qualifié, revalorisé et respecté

Nos métiers sont aujourd'hui de plus en plus difficiles, bousculés, percutés de plein fouet par la crise sociale profonde qui touche notre pays.

Nous sommes confrontés à des attitudes contradictoires des familles et des élèves : à la fois une forte attente de la part de ceux qui voient dans la formation un gage d'intégration sociale et citoyenne, un rejet aussi de la part de ceux pour qui l'exclusion sociale empêche de croire en l'avenir. C'est autour de cette question des difficultés scolaires des élèves que le SNES organise les 18 et 19 novembre un colloque national à Paris.

La pénibilité de nos métiers est réelle : classes trop souvent surchargées, tensions professionnelles, difficultés à faire réussir les élèves, sentiment d'impuissance parfois...

Une diminution du temps de travail s'impose : réduire les maxima horaires de toutes les catégories, dégager du temps pour la concertation, construire une entrée progressive dans le métier, rétablir le droit à une véritable CPA en fin de carrière... Autant d'exigences pour nous permettre de mieux exercer notre métier, indissociables de notre ambition pour le système éducatif et pour les jeunes.

Si nous demandons l'abrogation du décret De Robien sur les remplacements, c'est – outre le fait qu'il repose sur une méconnaissance totale de la réalité du métier d'enseignant- qu'il constitue un accroissement considérable de la charge et du temps de travail (jusqu'à 60 heures supplémentaires par année scolaire) . C'est une attaque sans précédent contre les décrets de 1950 qui définissent hebdomadairement notre service, en l'alourdissant

et en l'annualisant en partie. Qui ne voit aussi que ce décret ouvre une brèche permettant de nous imposer un enseignement dans une autre discipline ? Il est clair qu'au delà du coup de pub politique (le service minimum, si cher à la droite, appliqué à l'Education Nationale), le décret de Robien ne traite pas du remplacement mais de la remise en cause des statuts, de l'augmentation du temps de travail, de l'annualisation des services, de la bivalence, du pouvoir renforcé du chef d'établissement. Les actions menées à l'initiative du Snes pour obtenir l'abrogation du décret doivent se poursuivre et s'amplifier : signature de la pétition, refus collectif du remplacement organisé dans les établissements, expression en direction des parents et de l'opinion publique, grève du 24 novembre.

Pour exercer sereinement nos métiers, nous avons aussi besoin de droits et de garanties renforcées.

Droit à un poste, dans notre discipline, droit à une mutation, alors qu'aujourd'hui des milliers

Pour un métier qualifié, revalorisé et respecté (suite)

de collègues sont contraints de compléter leur service sur 2 voire 3 établissements. Plus de 400 collègues de notre académie vivent cette année une telle réalité. C'est la conséquence directe de 3 années de restrictions drastiques des moyens d'enseignements et de la gestion, à l'heure près, des dotations horaires dans les établissements. La fatigue professionnelle est alors fortement accrue, la pénalisation financière de collègues, contraints à multiplier les déplacements, est lourde.

Droit à un exercice du métier à l'abri des pressions de toutes sortes, dans le respect de notre nécessaire liberté pédagogique. Nous rejetons toute tentative de mise en place de conseils pédagogiques dans les établissements qui ne visent qu'à une mise sous tutelle des enseignants et des enseignements.

Droit à une formation sur le temps de travail tout au long de notre carrière : l'évolution de nos métiers, l'évolution des savoirs l'imposent.



Droit à une revalorisation salariale de nos métiers qui sont de plus en plus mal reconnus. Les rémunérations des débuts de carrière sont à classer parmi les bas salaires (1,3 fois le Smic). La perte de pouvoir d'achat est incessante, masquée par les changements d'échelon dont l'effet attendu est très amoindri. Dans une période de départs à la retraite nombreux, et de fortes tensions pour le recrutement de diplômés dans de nombreux secteurs, pourra-t-on convaincre suffisamment d'étudiants de choisir l'enseignement sans une revalorisation substantielle ?

Droit aussi à un même déroulement de carrière sur tout le territoire qui ne soit pas soumis aux politiques rectorales et décisions locales. Nous sommes attachés à une gestion transparente de nos carrières avec des critères nationaux objectifs. Nous récusons tout ce qui est facteur de division et d'individualisation, tout ce qui développe l'arbitraire et accroît le pouvoir des hiérarchies locales au travers du « mérite ». Ce que le Ministre met en place concernant l'accès aux hors-classes est emblématique de ce dont nous ne voulons pas. Quelques « gagnants »- lesquels ?-, mais à coup sûr beaucoup de perdants. Disparues en tout cas notre indépendance et notre capacité d'initiative.

Modalités de vote

2 votes distincts sont à émettre (1 vote pour la désignation des élus académiques—CAPA, 1 vote pour la désignation des élus nationaux—CAPN).

Sous peine d'annulation de votre vote, suivez scrupuleusement les procédures. Pour chacun des deux votes :

- utiliser le bulletin de vote adéquat, sans rature ni panachage (blanc pour la CAPN, bleu pour la CAPA) et glissez-le dans l'enveloppe de vote (blanche pour la CAPN, bleue pour la CAPA).
- insérer cette enveloppe de vote dans une 2ème enveloppe (blanche pour CAPN, bleue pour la CAPA) qui doit être **renseignée** (nom, catégorie, établissement), **signée et cachetée**.
- signer la liste électorale

Si vous êtes présent dans l'établissement le 6 décembre, vous votez dans l'établissement.

Si vous n'êtes pas présent, vous pouvez voter par correspondance. Dans ce cas :

- demander le matériel de vote à votre chef d'établissement (vous pouvez le faire **dès maintenant**).
- utiliser la 3ème enveloppe (timbrée) fournie pour y insérer vos votes (cf supra) et l'adresser au chef d'établissement par voie postale (**obligatoire**). Elle doit parvenir dans l'établissement **au plus tard** le 6 décembre.